



Saisine

COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL CDG66

COLLECTIVITE : Commune de Reynès

Nombre d'habitants : 1375 HAB

Adresse : Hôtel de ville, le village, 66400 Reynès

Contact : Mme Barrot Sandrine

Courriel : comptabilitemairie@reynes.fr

Tel : 04 68 87 18 55

Nombres d'agents :

Titulaires : 15

Stagiaires : 0

Contractuels de droit public : 2

Objets :

1/Modification horaire service administratif

2/Modification horaire hiver du service technique

1/Modification des horaires du service administratif

Délibération de modification des horaires du service administratif validé en conseil du 30/06/2021 n° 310/2021

Projet de règlement intérieur

Information et validation des agents : oui

Information des élus : Oui

Modalités commission préparatoire du conseil municipal

2/Modification des horaires hiver du service technique et du responsable

Projet de règlement intérieur

Information et validation des agents : oui

Information des élus : Oui

Modalités commission préparatoire du conseil municipal

1et 2/Les horaires de travail et les retards

Les horaires de travail sont fixés par l'autorité territoriale en fonction des besoins du service.

Les horaires sont définis comme suit :

Avant

Service administratif de 8h à 12h et 13h30 à 16h30 (ouverture au public à partir de 9h, du lundi au vendredi).

Modification et passage en ct du 29 avril 2021

Pour avis CT



De 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h15 (ouverture du public à partir de 9h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h15 du lundi au jeudi, le vendredi sur rendez-vous)

OBJECTIFS :

Dans le cadre de la réorganisation des services, en accord avec les agents, il est proposé de modifier les horaires de travail du service administratif. Il a été proposé par les agents, sans modification de leur temps de travail hebdomadaire, les horaires suivant de 8h30 à 12h30 13h15 à 16h15 du lundi au vendredi.

Aussi, conformément au code général des collectivités territoriales, vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligation des fonctionnaires, ce nouvel aménagement d'horaire est soumis au vote du conseil municipal.

Ce point sera transmis pour avis au comité technique du centre de gestion 66.

Avant

Service technique, bâtiment, voirie, espaces verts, propreté, 8h à 12h et de 13h00 à 16h00 et responsable 8h à 12h et 13h30 à 16h30

(Règlement intérieur spécifique au service). Horaire été 6H à 13h sur demande des agents.

Pour avis pour tous : agents et responsable du service technique



De 8h à 12h30 et de 13h15 à 15h45